

A perpétuité ?

Les pays pauvres toujours prisonniers de la chaîne de la dette

Depuis plus de dix ans, les organisations de la société civile (OSC) du Nord se font l'écho d'une revendication majeure de leurs partenaires (associations, organisations locales, syndicats, instituts de recherche...) dans les pays en développement (PED) : l'annulation de leur dette extérieure. Cette revendication s'appuie essentiellement¹ sur deux constats fondamentaux : l'argent consacré au remboursement de la dette est autant d'argent perdu pour leur développement ; la dette sert d'instrument de domination des principaux créanciers sur les pays endettés. Fin 2003, force est de constater que ces deux scandales perdurent.

Certes, les pays du G7 ont dû faire certaines concessions : traditionnellement, ils « consentaient », au sein du Club de Paris², au rééchelonnement de la dette de pays surendettés. Confrontés au maintien d'un niveau d'endettement insupportable pour de nombreux pays parmi les plus pauvres et sous la pression de leurs électeurs, ils ont d'abord lancé, en 1996 à Lyon, une initiative en faveur de pays pauvres et très endettés : l'Initiative PPTE. Ce plan d'allègement engageait, pour la première fois, de manière intégrée, tous les types de créanciers publics, y compris les institutions financières internationales (IFI) qui, jusque là, se refusaient à alléger les dettes multilatérales. Cette première tentative a cependant très vite révélé ses limites et son incapacité à sortir les pays pauvres de la spirale de l'endettement. Un réajustement s'est donc avéré indispensable. Interpellés par la campagne Jubilé 2000 (qui a collecté plus de 24 millions de signatures dans le monde), les pays du G7, réunis à Cologne en juin 1999, ont décidé de renforcer l'initiative en assouplissant sa procédure (pour accélérer le processus d'annulation) et en s'engageant à annuler la quasi-totalité de leurs créances bilatérales (créances commerciales garanties et créances d'aide publique au développement).

Toutefois, au lendemain des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Dubaï (Qatar), en Septembre 2003, le bilan de mise en œuvre de l'initiative demeure globalement négatif. L'initiative PPTE devait alléger la dette pour libérer le développement ; en dépit de quelques avancées, l'impact est très limité (I). L'IPPTE devait ouvrir la voie à des stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées de façon participative dans chaque pays bénéficiaire ; en réalité, la tutelle des institutions financières internationales sur ces Etats souverains est maintenue (II).

I. L'Initiative PPTE, un mécanisme inadapté et en panne.

Il est aujourd'hui évident que la réponse qu'ont apportée les pays du G7 n'est pas à la hauteur.

L'IPPTE a bien permis certaines avancées dans les pays bénéficiaires. Selon le gouvernement français³, le total du service de la dette payé par les 26 pays ayant franchi le point de décision en mai 2003 (voir tableau 1) est passé de 3,7 milliards de dollars en 1998 à 2,3 milliards en 2002 et le service de la dette moyen de ces pays ne représenterait « plus que » 14,4 % des recettes budgétaires en 2002, contre 27,3 % quatre ans plus tôt. Dans le

¹ Outre la dénonciation que les pays du Nord partagent la responsabilité de leur endettement - Voir chapitres 2 et 3.

² Le Club de Paris réunit périodiquement 19 des principaux pays créanciers pour renégocier l'endettement de certains pays débiteurs. Devant l'accumulation d'arriérés des pays à faibles revenus, il avait commencé à partir de 1988 (G7 de Toronto) à accorder des réductions du service de la dette à certains d'entre eux. Le pas décisif vers des allègements plus significatifs a été franchi au G7 de Naples (1994) où les pays riches ont admis que pour sortir du cycle des rééchelonnements à répétition, ils devaient accorder des allègements de l'encours de la dette (de 67% selon les termes de Naples).

³ *Activités du FMI et de la Banque mondiale juillet 2002 / juin 2003*, pp. 51-52.

même temps, les ressources dégagées par les annulations servent réellement aux dépenses sociales qui, sur la même période, seraient passées en moyenne de 36,9 % à 54,6 % des recettes budgétaires des pays concernés.

Tableau 1 : Les 42 PPTTE et leur avancement dans l'initiative

Pays	Point de décision	Point d'achèvement
Angola	Ne bénéficie pas de l'initiative	
Bénin	Juillet 2001	Avril 2003
Bolivie	Février 2000	Juin 2001
Burkina Faso	Juillet 2000	Avril 2002
Burundi	Nd	Post 2004*
Cameroun	Octobre 2000	Oct-Déc. 2004*
Comores	Nd	Post 2004*
Congo	Nd	Post 2004*
Côte d'Ivoire	Nd	Post 2004*
Ethiopie	Novembre 2001	Fév-Mars 2004*
Gambie	Décembre 2000	Avril-juin 2004*
Ghana	Février 2002	Juin-Sept.2004*
Guinée	Décembre 2000	Oct-Déc. 2004*
Guinée Bissau	Décembre 2000	Avril-Juin 2005*
Guyana	Novembre 2000	Décembre 2003
Honduras	Juillet 2000	Avril-juin 2004*
Kenya	Ne bénéficie pas de l'initiative	
Laos	A refusé d'intégrer l'initiative	
Libéria	Nd	Post 2004*
Madagascar	Décembre 2000	Juillet-Sept. 2004*
Malawi	Décembre 2000	Juillet-Sept. 2004*
Mali	Septembre 2000	Mars 2003
Mauritanie	Février 2000	Juin 2002
Mozambique	Avril 2000	Septembre 2001
Myanmar	Nd	Post 2004*
Nicaragua	Décembre 2000	Janvier 2004
Niger	Décembre 2000	Avril-Juin 2004*
Ouganda	Février 2000	Mai 2000
RDC	Août 2003	Juillet-Déc. 2006*
République centrafricaine	Nd	Post 2004*
Rwanda	Décembre 2000	Janv-Mars 2005*
Sao Tomé	Décembre 2000	Oct-Déc. 2004*
Sénégal	Juin 2000	Mars 2004*
Sierra Léone	Mars 2002	Avril-Juin 2005*
Somalie	Nd	Post 2004*
Soudan	Nd	Post 2004*
Tanzanie	Avril 2000	Novembre 2001
Tchad	Mai 2001	Avril-Juin 2004*
Togo	Nd	Post 2004*
Vietnam	Ne bénéficie pas de l'initiative	
Yémen	Ne bénéficie pas de l'initiative	
Zambie	Décembre 2000	Avril-Juin 2004*

Source : Ministère des affaires étrangères (2003) *L'Echo des CSLP*, N°7 * Prévisions

Dans la mesure où elles ont lieu, les annulations de dette ont donc un effet réel sur les capacités des pays bénéficiaires de financer le développement humain. On regrette d'autant plus la faiblesse de ces annulations : en dépit des effets d'annonce spectaculaires qui ont accompagné la mise en place et le renforcement de l'Initiative PPTTE, son impact reste en effet dérisoire.

A. Trop peu de pays bénéficiaires.

Les critères élaborés par la Banque mondiale et le FMI pour déterminer les pays « potentiellement éligibles » à l'Initiative PPTE sont très restrictifs⁴. Le pays concerné doit d'abord être éligible aux prêts concessionnels de l'Association internationale de développement (AID)⁵ et disposer d'un PIB annuel inférieur à 875 dollars/habitant. D'autre part, il doit avoir atteint un niveau d'endettement qualifié de « non soutenable » après application des mesures « traditionnelles » d'allègement de dette en Club de Paris. La définition de ces critères n'est pas neutre : le maintien à l'écart de l'initiative de pays comme le Nigeria, l'Indonésie (PIB trop élevé) ou Haïti (pas assez endetté) tient davantage du choix politique que d'une quelconque « objectivité » économique. Concrètement, la dette considérable du Nigeria (28 milliards de dollars) n'est sans doute pas étrangère au niveau maximum de PIB par habitant fixé à 875 dollars – celui du Nigeria était de 884 \$ par habitant en 2000, selon l'OMS. Par ailleurs, ces critères excluent du mécanisme un certain nombre de pays qui, bien que n'étant pas éligibles aux prêts de l'AID, sont pourtant confrontés à des problèmes de pauvreté et de surendettement très proches de ceux des PPTE. Les instituts de recherche *Jubilee 2000* et le *World Watch Institute* ont notamment identifié 14 pays répondant aux critères de classification PPTE et qui sont pourtant exclus du mécanisme (voir tableau 2).

Tableau 2 : Pays méritant d'être intégrés à l'Initiative PPTE selon *Jubilee 2000* et le *World Watch Institute*

Source: Année :	PNUD 1998 Population (millions hab)	FDM 2001 1999 Stock de la dette*	FDM 2001 1999 Service de la dette*	FDM 2001 1996-98 Dette/X (%)	FDM 2001 1996-98 Dette/PNB (%)	FDM 2001 Service de la dette % PNB	IDM 2000 Budget éducation % PNB	IDM 2000 Budget santé publique % PIB
<i>Chiffres exprimés en millions de dollars US</i>								
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	125,6	17534	788	217	37	1,7	2,2	1,6
Cambodge	11,5	2210	13	202	74	0,5	2,9	0,6
Guinée Equatoriale	0,4	306	6	72	90	1,5	1,8	5,8
Haïti	7,6	1191	59	203	28	1,4	1,2	1,3
Indonésie	206,3	150096	17848	255	113	13,5	1,4	0,6
Jamaïque	2,6	3913	732	93	60	11,2	7,4	2,3
Maroc	27,8	19060	3110	150	56	9,1	5	1,3
Népal	22,9	2970	107	219	58	2,1	3,2	1,3
Nigeria	120,8	29358	924	191	93	2,9	0,7	0,2
Pakistan	148,2	34423	3046	359	59	6,2	2,7	0,8
Pérou	24,8	32284	2940	380	64	5,8	2,9	2,2
Philippines	75,2	62022	6732	110	66	8,4	3,4	1,7
Zimbabwe	11,7	4566	648	178	87	12,4	8,5	3,1
Total ou moyenne des 14 pays	785,4	349933	36952	219	74	8	2,7	1,5

* FDM : Rapport sur le financement du développement dans le monde (Banque Mondiale) IDM : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) X : Exportations

A l'heure actuelle, parmi les 42 Etats (sur 165 PED) initialement concernés par l'IPTE, seuls 37 ont vocation à bénéficier d'allègements de dette. Quatre pays sont aujourd'hui considérés comme ayant une dette « soutenable » (Angola, Kenya, Vietnam et

⁴ Quatre critères doivent être remplis pour qu'un pays puisse être déclaré éligible à l'initiative PPTE :

- il doit être très pauvre, c'est-à-dire avoir un revenu annuel par habitant inférieur, en 1999, à 875 US \$;
- le ratio dette / exportation doit être supérieur à 150 % (ce critère est seulement appliqué si le ratio PIB / exportation est inférieur à 30%) ou le ratio dette / recettes de l'Etat supérieur à 250% (ce critère n'est appliqué que si le ratio recettes / PIB est supérieur à 15%)
- le pays demandeur doit établir un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- l'application effective par le pays bénéficiaire pendant au moins trois ans d'un programme d'ajustement structurel.

⁵ L'AID est une filiale du Groupe Banque mondiale spécialisée dans l'octroi à très long terme de prêts à taux d'intérêt nuls ou très faibles à destination des pays les plus pauvres.

Yémen) et le Laos n'a pas souhaité en bénéficiaire. Trois autres pays ont peu de chance d'en bénéficier prochainement car ils sont en guerre (Soudan, Somalie et Libéria). Les pays bénéficiaires ne représentent donc même pas le quart des PED. De plus, l'encours de la dette des 42 PPTE initiaux représente à peine 10 % du stock total de la dette des PED. En additionnant annulations du Club de Paris, allègements au titre de l'initiative PPTE et bilatéraux supplémentaires, les créanciers ne se sont engagés qu'à hauteur de 100 milliards de dollars, ce qui représente moins du tiers de la dette publique extérieure de l'ensemble des pays à faible revenu (335 milliards de dollars) et à peine 5 % de celle de tous les PED (2100 milliards de dollars)⁶. Aussi, menée à son terme — les allègements sont prévus sur une durée de 20 à 40 ans —, l'IPPTE n'aurait-elle qu'un impact très modeste sur la dette globale des PED.

Encadré 1 : Du point de décision au point d'achèvement

Le point de décision est la date à partir de laquelle les IFI décident de l'éligibilité d'un pays aux allègements de dette prévus par l'initiative PPTE, et donc de la réduction de dette qui rendra l'endettement du pays « soutenable ». Le point de décision est atteint si les mesures traditionnelles de réduction du stock de la dette ne suffisent pas à ramener cette dernière à un niveau soutenable et après que le pays a suivi un programme du FMI pendant 3 ans et rédigé un **Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)** – ou du moins un document intérimaire.

Au delà des PPTE, ce sont tous les pays bénéficiant de prêts à taux concessionnels de l'AID (Agence internationale pour le développement, filiale du Groupe Banque Mondiale) qui sont tenus, depuis le renforcement de l'Initiative en 1999, de produire un DSRP, qui conditionne tout nouvel allègement de dette ou prêt. Le **DSRP** innove en liant directement les allègements de dette à la lutte contre la pauvreté : c'est un document rédigé par le pays débiteur, qui présente les politiques et les programmes macro-économiques et sociaux qui constitueront leur stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Il expose également les besoins et les sources de financements extérieurs. Répondant à la nouvelle approche du FMI et de la Banque Mondiale des pratiques de prêt, qui veut favoriser un processus d'appropriation de leur stratégie de réduction de la pauvreté par les pays concernés, le DSRP doit être rédigé après consultation et avec la participation de la société civile. Les documents finaux sont soumis à l'approbation de la Banque Mondiale et du FMI.

Un pays doit mettre en œuvre les stratégies définies dans son DSRP pendant une durée minimale d'un an et le programme du FMI pendant au moins six mois pour atteindre **le point d'achèvement**. A cette date, le pays bénéficie de l'ensemble des allègements de dette convenus dans le cadre de l'initiative (90% d'allègement du stock de la dette pré-date butoir), sans qu'il ait à remplir d'autres conditions.

La période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement est appelée **période intérimaire**. L'IPPTE renforcée ayant pour objectif d'accélérer le processus d'annulation, elle a assoupli le calendrier : le point d'achèvement et la période intérimaire, initialement fixée à trois ans, sont devenus flottants en fonction des "performances" des pays. Un pays peut aussi bénéficier d'allègements de dette partiels au point de décision, dits allègements "intérimaires", en proposant un **DSRP intérimaire** qui présente de manière plus succincte les stratégies qui seront développées dans le document final. Ces allègements (qui ne sont souvent que des promesses d'allègements, en réalité) sont effectués par les IFI et autres créanciers, au premier rang desquels le Club de Paris ; ils ne concernent que le service de la dette (90% d'allègement) et uniquement la partie des créances visées par l'IPPTE.

B. Des allègements de dette beaucoup trop faibles.

⁶ Estimation de Jubilee 2000 citée dans Plate-forme Dette et Développement (2002) *Rapport 2001-2002*, p. 18.

En septembre 2003, 27 Etats⁷ avaient franchi le point de décision, dont huit seulement ont atteint le point d'achèvement (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et Tanzanie)⁸. Selon l'institut de recherche *Jubilee Research*⁹, ces derniers ont bénéficié d'annulations de dette à hauteur de 11,8 milliards de dollars, dont 1,8 d'allègements « traditionnels » dans le cadre du Club de Paris, 8,8 milliards au titre de l'IPPTE et 1,2 milliards d'annulations supplémentaires de la part de certains pays. Les autres pays, qui n'ont pas atteint le point d'achèvement, ont bénéficié d'allègements en Club de Paris à hauteur de 14 milliards de dollars. Parmi eux, les dix-neuf pays entre le point de décision et le point d'achèvement bénéficieront, quand ils parviendront au point d'achèvement, d'une annulation de 17,1 milliards de dollars dans le cadre de l'IPPTE et de 5,1 milliards d'annulations bilatérales additionnelles. Ces 22,2 milliards ainsi que les allègements promis à la Côte d'Ivoire (qui a atteint le point de décision lors de l'IPPTE initiale), sont des engagements fermes mais ne correspondent pas à des montants effectivement annulés – ils le seront au point d'achèvement. Au total, pour l'ensemble des PPTTE, 26,1 milliards de dollars de dette ont été annulés, ce qui ne représente pas même un cinquième du stock de leur dette avant l'initiative.

Si l'on s'en tient aux dernières estimations de la Banque mondiale et du FMI¹⁰, les 27 PPTTE ayant atteint le point de décision devraient bénéficier d'une réduction d'environ 60% de leur dette extérieure publique, l'encours total devant passer de 77 milliards de dollars à 26 milliards de dollars en valeur actuelle nette. Selon les chiffres avancés par *Jubilee Research*¹¹, en revanche, à peine plus d'un tiers du stock de la dette de l'ensemble des PPTTE aura été effacé (48,8 sur 139,2 milliards de dollars) à l'issue de l'initiative, sans compter les nouveaux emprunts que risquent de contracter entre temps lesdits pays.

La portée réelle de l'Initiative PPTTE est considérablement exagérée par les IFI et les gouvernements du G8. Les allègements de dette annoncés par les créanciers ne sont pour beaucoup que des jeux d'écriture comptable portant sur des créances impayables¹². La plupart des PPTTE ont atteint un tel niveau d'endettement qu'il leur est impossible de rembourser effectivement les échéances dues. Les allègements de dette n'ont donc qu'un impact limité sur le niveau annuel de remboursement. En 2005, selon le Ministère des Affaires étrangères¹³, le service de la dette de ces 27 Etats ne sera réduit que de 30 % par rapport à son niveau de 1999. Il apparaît clairement que l'Initiative PPTTE favorise surtout les créanciers en permettant un assainissement comptable des créances.

Enfin, l'IPPTE a échoué dans son ambition de régler une fois pour toutes le problème de la dette de ces pays - de la rendre « soutenable ». Selon les dernières projections des IFI¹⁴, en 2005, 17 des 27 Etats ayant franchi le point de décision continueront de consacrer plus de 10 % de leur budget au remboursement de la dette, cette part dépassant 20 % pour la République Démocratique du Congo, la Gambie et la Zambie. A l'issue de l'initiative PPTTE, les pays débiteurs supportent toujours un fardeau de la dette qui hypothèque toute perspective sérieuse de développement. *Jubilee Research* confirme cette défaillance en mettant en exergue les difficultés que devraient rencontrer les 19 Etats n'ayant franchi que le point de décision pour atteindre un niveau d'endettement soutenable. En effet, sept d'entre

⁷ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

⁸ Depuis, Guyana a atteint le point d'achèvement en décembre 2003 et le Nicaragua en janvier 2004.

⁹ L'essentiel des chiffres fournis dans ce paragraphe se réfère à leur *Real Progress Report on HIPC*, septembre 2003.

¹⁰ FMI/Banque mondiale, *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative : Status of implementation*, Septembre 2003, p. 8

¹¹ *Real Progress Report on HIPC*, Jubilee Research, Septembre 2003

¹² Voir chapitre 3, II.

¹³ *L'Echo des CSLP* N°5, octobre à décembre 2002, p. 5.

¹⁴ FMI/Banque mondiale, *op. cit.* Voir Tableau 3, p. 79.

eux devraient atteindre le point d'achèvement sans pour autant que leur dette extérieure publique ait pu être ramenée à un niveau jugé soutenable par les IFI¹⁵. C'est pour cette raison que les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont approuvé, en septembre 2001, un mécanisme destiné à accorder des allègements additionnels de dette au point d'achèvement (*topping-up*), mécanisme dont le coût estimé est de 729 millions de dollars. Aujourd'hui, seul le Burkina Faso en a bénéficié. Ce mécanisme, dont les conditions d'applications sont trop restrictives¹⁶, n'est qu'un palliatif, alors que les problèmes soulevés par l'insoutenabilité de la dette sont autrement plus profonds¹⁷.

C. Un processus beaucoup trop lent.

L'Initiative PPTE accuse un retard très important par rapport au calendrier initial, qui prévoyait que 21 Etats auraient aujourd'hui atteint le point d'achèvement et bénéficié d'annulations de dettes d'un montant approximatif de 34,7 milliards de dollars en valeur actuelle nette. Comme le reconnaît le gouvernement dans son rapport 2003 sur les activités du FMI et de la Banque mondiale¹⁸, le rythme de mise en œuvre de l'initiative s'est considérablement ralenti.

Depuis bientôt deux ans (avril 2002), seul un Etat (République démocratique du Congo) a atteint le point de décision et quatre (Bénin, Mali, Guyana et Nicaragua) le point d'achèvement. A titre de comparaison, au cours des douze mois précédents, cinq avaient franchi le point de décision et quatre autres le point d'achèvement.

La situation semble de plus en plus bloquée pour les pays qui ont pu atteindre la période intérimaire entre le point de décision et le point d'achèvement. Ces dix-sept peinent à atteindre le point d'achèvement et obtenir ainsi les annulations de dette promises au point de décision. Seize d'entre eux¹⁹ ont franchi ce point depuis maintenant plus de deux ans. Les prévisions du FMI et de la Banque mondiale soulignaient que huit²⁰ pourraient franchir le point d'achèvement avant la fin de l'année 2003. Seul Guyana l'a fait. La réduction de la période intérimaire, visée par le renforcement de l'IPPTE, est pour l'instant hors de portée.

Dans l'ensemble, la lenteur du processus s'explique surtout par le poids des conditionnalités politiques et économiques qui y sont attachées. Celles-ci renvoient à une autre dimension de la dette, à laquelle sera consacrée la seconde partie de ce chapitre : son impact sur la souveraineté des pays endettés.

Trop étroite, trop faible et trop lente, l'initiative PPTE révèle ses limites. Les institutions financières internationales elles-mêmes reconnaissent qu'elle n'atteint pas ses objectifs : ni la soutenabilité de la dette des pays à faible revenu, ni la réduction de la pauvreté. Les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté ne dépendant pas que de la dette, il est d'ailleurs important d'inscrire l'analyse des allègements de dette dans une perspective plus large, qui inclue l'ensemble des transferts de ressources entre pays du Nord et pays du Sud (voir encadré 2).

Au-delà de l'aspect comptable, demander l'annulation de la dette est une revendication éminemment politique : libérer les PED du fardeau de la dette ne signifie pas seulement l'alléger pour que la charge soit moins lourde, mais aussi et surtout briser le lien de servitude que la dette représente pour les pays du Sud. Or, en dépit des intentions

¹⁵ FMI/Banque mondiale, *Op. Cit.*, p. 15.

¹⁶ La proposition britannique, d'analyser la soutenabilité de la dette *avant* la prise en compte des allègements bilatéraux additionnels, serait toujours préférable au système actuel -l'analyse a lieu *après* cette prise en compte.

¹⁷ Sur ce point, voir le chapitre suivant.

¹⁸ *Rapport au Parlement sur les Activités du FMI et de la Banque mondiale juillet 2002 / juin 2003*, 2003, p. 52.

¹⁹ Cameroun, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Madagascar, Malawi, Niger, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra-Leone, Tchad et Zambie.

²⁰ Ethiopie, Gambie, Guyana, Malawi, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sénégal

affichées de rendre les pays bénéficiaires de l'IPPTE libres de choisir leur stratégie pour réduire la pauvreté, force est de constater que les IFI maintiennent, à travers la dette, une tutelle étroite sur les PED.

Encadré 2 : Flux et reflux – l'IPPTE et les transferts de ressources

Comme le souligne le Département d'évaluations des opérations (DEO) de la Banque mondiale, l'initiative PPTTE ne garantit pas le maintien de l'aide au développement²¹. Or, alléger la dette tout en diminuant l'aide reviendrait à annuler, précisément, l'effet des remises de dette (même si elles constituent un moyen de transfert de ressources plus effectif), ce qui rend l'additionnalité entre ces deux flux tout à fait crucial²². Si les projections²³, pour les 27 pays ayant franchi le point de décision, sont plutôt positives (les flux de ressources pour ces pays passeraient de 5,6 à 13,8 milliards de dollars par an entre 2002 et 2006), elles le sont nettement moins pour les autres PPTTE (leurs flux nets sont aujourd'hui négatifs) et pour l'ensemble des pays en développement. En effet, depuis 1999, les transferts de ressources (dons et prêts) sont devenus massivement négatifs : entre 50 et 80 milliards de dollars sont sortis des PED entre 1999 et 2002. Selon le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, ce sont même 200 milliards de dollars qui ont été transférés de la sorte vers les pays développés, en 2002 : la somme la plus importante jamais atteinte²⁴. En outre, pour avoir une vision plus globale et plus juste des flux de ressources entre pays riches et PED, il est indispensable de prendre en compte le commerce et l'investissement. Or, les prix des matières premières ont généralement continué à s'effondrer au cours des dernières années. Par exemple, le Burkina Faso, l'un des pays les plus pauvres de la planète et l'un des premiers bénéficiaires de l'IPPTE, a vu « s'envoler » une bonne partie des ressources qui en résultaient, à cause de la chute de 42 %, entre 1997 et 2002, du prix du coton, dont il est extrêmement tributaire à hauteur de 39 %²⁵ de ses exportations.

II. Le maintien de la tutelle sur les PPTTE

En septembre 1999, les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI) dévoilaient leurs nouvelles stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), destinées à améliorer l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE), lancée en 1996 (voir encadré 1). Les PPTTE ne sont pas les seuls pays concernés : ce sont tous les pays éligibles aux prêts de l'AID (du groupe Banque mondiale) – plus de 80 pays à faible revenu²⁶ (voir tableau 3) qui sont requis de produire un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ces stratégies de réduction de la pauvreté constituent en fait le nouveau cadre de référence, après les programmes d'ajustement structurel, pour l'annulation de la dette et l'octroi de nouveaux prêts. Phénomène notable dans l'histoire de la coopération internationale et hormis quelques exceptions ou adaptations, ces DSRP se sont imposés, en moins de 3 ans, comme cadres de référence autour desquels l'ensemble des pays donateurs alignent leurs politiques d'aide. En août 2003, 27 pays ont finalisé un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) et presque autant ont élaboré un document intérimaire. On peut donc déjà tirer quelques conclusions de l'analyse de ces stratégies. On observera en particulier que si les discours ont changé (A), en revanche les méthodes utilisées (B) et les politiques menées (C) prolongent nombre des travers dénoncés dans le passé, à propos des gouvernements bénéficiaires et des plans d'ajustement structurel.

Tableau 3 : Pays concernés par la rédaction d'un DSRP

²¹ OED (2003) *Debt Relief for the Poorest – an OED Review of the HIPC Initiative*, Washington DC, Banque Mondiale.

²² Voir chapitre 3.

²³ Les chiffres cités ici sont extraits de Jubilee Research (2003) *Real Progress Report on HIPC*, septembre 2003, pp. 13-15.

²⁴ Allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 30 octobre 2003, à l'occasion du Dialogue à haut niveau sur le financement du développement.

²⁵ *Rapport au Parlement*, p. 53.

²⁶ Ils sont 81 dont 39 pour l'Afrique, 13 pour l'Asie orientale et Pacifique, 8 pour l'Asie du Sud, 10 pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, 2 pour le Moyen-Orient et 9 pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

DSRP Complets	DSRP intérimaires	DSRP à rédiger
Albanie	Arménie	Afghanistan
Azerbaïdjan	Bosnie Herzégovine	Angola
Benin	Cameroun	Bangladesh
Bolivie	Cap vert	Bhoutan
Burkina Faso	République centrafricaine	Burundi
Cambodge	Tchad	Comores
Ethiopie	Côte d'Ivoire	Congo
Gambie	République démocratique du Congo	République dominicaine
Ghana	Djibouti	Timor oriental
Guinée	Géorgie	Erythrée
Guyane	Guinée Bissau	Grenades
Honduras	Kenya	Haïti
Kirghizstan	Laos	Indonésie
Malawi	Lesotho	Kiribati
Mauritanie	Macédoine	Maldives
Mozambique	Madagascar	Népal
Nicaragua	Moldavie	Nigeria
Niger	Mongolie	Samoa
Rwanda	Pakistan	Iles Salomon
Sénégal	Sao tomé et principe	Ste Lucie
Sri Lanka	Sierra Leone	St Vincent
Tadjikistan	Togo	Soudan
Tanzanie	Yougoslavie	Tonga
Ouganda		Ouzbékistan
Vietnam		Vanuatu
Yemen		Zimbabwe
Zambie		
Mali		

Source: Frances Stewart and Michael Wang (2003) *Do PRSP empower poor countries and disempower the World Bank, or is it the other way round?*, QEH Working paper Series,

A. De louables intentions

C'est sous les feux croisés des critiques, tant pour le contenu de leurs programmes d'ajustement structurel²⁷ que pour leur méthode (imposition de programmes, réduisant comme peau de chagrin la souveraineté des pays du Sud), que les institutions de Bretton Woods ont été contraintes de revoir leurs politiques. Cette réorientation officielle s'est concrétisée par l'abandon des programmes d'ajustement structurel au profit des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Dans le discours, ceux-ci représentent une innovation à deux niveaux, répondant ainsi aux critiques :

- Quant à leur objectif, les IFI ont mis la réduction de la pauvreté au cœur de politiques qu'ils souhaitent adaptées aux besoins et au contexte spécifique de chaque pays. La Banque mondiale²⁸ semble ainsi dépasser une approche réductrice de la pauvreté, en termes purement économiques, pour reconnaître les différentes dimensions du phénomène et prendre en compte les notions d'exclusion, d'accès aux droits ou encore de vulnérabilité. De même, tant l'élaboration (choix entre différentes options politiques) que la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies nationales de réduction de la

²⁷ Conditions strictes de gestion politique et économique attachées aux prêts des IFI (en quelques mots : libéralisation, privatisation, dérégulation, austérité budgétaire et « bonne gouvernance »). Ces conditionnalités, appliquée de façon indiscriminée comme LE remède universel à tous les problèmes de développement, sont fortement inspirées du néolibéralisme –auxquels on les assimile souvent, par commodité.

²⁸ Voir notamment deux documents très novateurs à cet égard : Banque mondiale (2001) *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*, Washington et Narayan et al. (2000) *Voices of the Poor: Can anyone hear us?* Oxford University Press, Oxford.

pauvreté est censé se faire à la lumière d'analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (*Poverty and Social Impact Analysis* - PSIA).

- Sur la méthode, la nouvelle démarche prévoit la mise en œuvre d'un processus participatif pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de lutte contre la pauvreté. La Banque attend trois retombées principales de ce processus participatif : l'*empowerment* (prise de conscience par les populations de leur capacité d'influer sur les politiques affectant leurs conditions de vie), l'*ownership* (« appropriation » ou « internalisation ») censée favoriser l'adhésion des gouvernements et de la société civile aux actions prévues et la responsabilité politique (*accountability*) qui oblige l'Etat à rendre compte de ses actes à l'ensemble des acteurs sociaux.

En somme, mis en œuvre dans leur intégralité, les DSRP constitueraient un progrès car ils répondent, sur le papier, à certaines aspirations importantes de nos partenaires du Sud – lutte contre la pauvreté, autonomie. Le processus est-il encore trop récent pour donner de réels résultats ? Toujours est-il que si le discours a bel et bien évolué, dans la pratique le bilan est beaucoup plus sombre.

B. Vous avez dit « participation » ?

La Banque mondiale définit la participation comme « *le processus à travers lequel des agents influencent et partagent le contrôle sur la fixation des priorités, la définition des politiques, l'allocation des ressources et l'accès aux biens et services publics.* »²⁹ Dans certains pays, le processus d'élaboration du DSRP a incontestablement favorisé la participation. En Ouganda, au Vietnam et au Rwanda, tant les bailleurs internationaux que la société civile ont reconnu son authenticité. En Zambie et en Bolivie, le processus d'élaboration des DRSP a donné lieu à de véritables débats politiques. Dans d'autres pays, sans amener de changements notables, il a permis d'ouvrir quelques brèches dans un espace public peu démocratique. Toutefois, ces maigres avancées ne doivent pas cacher que ces processus dits participatifs n'ont trop souvent constitué qu'une façade³⁰.

D'une part, il est instructif d'analyser quels sont les acteurs qui ont pris part à l'élaboration des DSRP. Si les institutions de Bretton Woods ont bien été présentes, voire omniprésentes auprès des gouvernements nationaux (comme en Tanzanie, où le FMI a lui-même critiqué l'ingérence de la Banque mondiale dans l'écriture du DSRP), il n'en a pas souvent été de même pour les parlementaires ni pour la société civile³¹. D'une manière générale, l'appel formalisé à la « participation » constitue un défi pour les gouvernements concernés : là où seuls le président et le Ministre des Finances décidaient, partager ce pouvoir avec les autres ministères, avec d'autres instances (parlement) et même d'autres acteurs (société civile) ne se fait pas sans mal. Dans plusieurs pays africains et latino-américains, les SRP n'ont pratiquement pas fait l'objet de débat au Parlement. Ainsi, l'institution censée constituer l'enceinte du débat démocratique par excellence n'a été consultée que pour la ratification au Mali et au Sénégal, tandis que seuls quelques rares parlementaires ont été impliqués au Bénin, au Malawi et au Kenya. En ce qui concerne la société civile, rares sont les pays où les syndicats ont été pleinement associés au processus. De même, les organisations de femmes et de minorités, tels les indigènes en Bolivie, ont été

²⁹ Définition donnée lors d'un atelier organisé par la Banque mondiale, du 29 avril au 3 mai 2002 à Washington. Pour en savoir plus, voir : www.worldbank.org/wbi/socialprotection/africa/hq/pdfpapers/shahfr.pdf

³⁰ Les paragraphes suivants croisent les informations de plusieurs études sur le sujet, en particulier : CIDSE-CI (août 2003) *Input to the IEO / OED Evaluation of PRSPs* ; Stewart & Wang (mai 2003) "Do PRSPs empower poor countries and disempower the World Bank, or is it the other way round?", Queen Elizabeth House, University of Oxford, Working Paper Number 108, ainsi que Cling *et al.* (2002) *Les Nouvelles Stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Economica, Paris.

³¹ Voir Rapport 2001-2002, Plate-forme Dette et Développement, partie 4, pp. 58-60.

très peu représentées. Plus généralement, la sélection des organisations de la société civile consultées a été teintée d'arbitraire. S'il est vrai que la capacité de nombreuses OSC à analyser les politiques publiques doit être renforcée³², cet argument a souvent servi de prétexte aux gouvernements peu enclins à entendre leurs détracteurs. Dans bien des cas (Ghana, Cameroun, Sénégal, Bolivie, Tanzanie, Honduras, Niger), les pouvoirs publics ont soigneusement sélectionné quelques organisations, certaines sans grande représentativité, mais proches du pouvoir - souvent l'élite bien formée de la capitale. La tendance, dans certains pays, à privilégier la consultation de tels fragments « bien-pensants » de la société civile, au détriment des instances traditionnelles d'expression et de représentation politique (partis politiques, parlement) ou syndicale, est très inquiétante. Une vision lisse, voire technocratique des rapports sociaux, telle qu'elle point parfois dans le discours des IFI, risque de légitimer ce recours à une « société civile » dépolitisée, composée de cabinets d'experts et d'ONG agissant strictement comme prestataires de services, au détriment de l'indispensable expression pacifiée d'une conflictualité politique – l'essence même de la démocratie.

D'autre part, la façon dont se sont déroulés les processus de participation est révélatrice du peu d'importance qu'y ont accordé, dans de nombreux pays, les gouvernements et les IFI. Il est vrai que les premiers sont incités à précipiter l'élaboration des DSRP pour bénéficier au plus vite des allègements de dette. Ils ont ainsi pu se justifier aisément d'avoir « bâclé » la consultation des acteurs sociaux : le gouvernement éthiopien a ainsi effectué une consultation dans cent districts en trois jours et dans la plupart des autres pays, les organisations de la société civile (OSC) ont disposé d'un temps insuffisant pour préparer les réunions. Au Cameroun, au Népal, en Bolivie et au Honduras, certaines invitations ont même été lancées le jour précédant la réunion ; dans d'autres pays le gouvernement n'a rencontré les OSC qu'une seule journée (Tanzanie). L'accès à l'information est également apparu comme l'une des principales difficultés : les OSC n'ont soit pas eu accès à des documents clés (Nicaragua, Zambie, Mozambique, Haïti, Sénégal), soit beaucoup trop tard, ou encore dans une langue non comprise dans de nombreuses régions (Cambodge, Niger, Bolivie). Dans d'autres pays, la consultation s'est pratiquement limitée à la capitale, alors que la pauvreté est très forte en zone rurale (Tanzanie, Mozambique). Trop peu d'efforts ont été faits pour impliquer ou même informer l'opinion publique en général sur le processus.

Enfin, les discussions ont généralement été limitées dans leur portée : alors qu'il existe divers degrés dans la participation – du simple échange d'informations à la prise conjointe de décisions, la plupart des gouvernements l'ont entendue comme une consultation. Les stratégies étaient souvent définies à l'avance et les réunions surtout destinées à les entériner (Sénégal, Ethiopie, Vietnam, Zambie, Bolivie). Selon le PNUD, le Lesotho avait même prévu de ne mener les consultations qu'après l'adoption du DSRP ! Surtout, quand elles ont eu lieu, les discussions n'ont jamais porté sur les grandes orientations en matière de politiques macroéconomiques, domaine réservé des gouvernements et, bien sûr, des institutions de Bretton-Woods.

C. Politiques macroéconomiques : laissez faire les experts

Les plans d'ajustement structurel ont été sévèrement critiqués dans les années 1990 à la fois pour leurs conséquences sociales dramatiques (chômage et précarisation de l'emploi, augmentation de la pauvreté et des inégalités, instabilité économique, problèmes d'accès aux services, etc.) et pour leur dogmatisme. Le refrain est connu : pour les IFI, le train de mesures économiques inscrit dans les programmes d'ajustement structurel est

³² C'est dans ce sens que la Plate-forme Dette et Développement intervient auprès de ses partenaires dans les pays concernés, notamment au Cameroun - Voir Chapitre 5.

toujours bon pour le développement, quelle que soit la situation ; les problèmes (notamment sociaux) qui peuvent se présenter ne sont que temporaires ; à terme, les mesures ne tarderont pas à faire leurs preuves. Avec les DSRP, destinés à adapter les réponses au contexte spécifique de chaque pays, les IFI allaient-elles abandonner leur « catéchisme économique »³³ ?

De toute évidence, leur foi dans le dogme néolibéral est trop ancrée. L'analyse du contenu des DSRP publiés jusqu'à présent révèle une extraordinaire similitude entre eux. Certes, quelques pays ont bénéficié d'une marge de manœuvre accrue pour définir les besoins de la population (Vietnam, Bolivie, Nicaragua) et les politiques sociales, ce qui s'est souvent traduit par un accroissement effectif des dépenses sociales, voire la mise en œuvre de mesures de discrimination positive (par exemple en faveur des malades du SIDA au Malawi et des petits producteurs ruraux au Rwanda).

En revanche, les IFI ont visiblement gardé la mainmise sur la définition des politiques macroéconomiques (commerce, investissement, fiscalité, politique monétaire, privatisations). Les noms des objectifs peuvent varier (« croissance équitable » au Burkina-Faso, « croissance pro-pauvres » au Cambodge, « croissance large » au Nicaragua³⁴), mais la recette reste la même partout, et ressemble étrangement aux plans d'ajustement structurel :

- réduction des barrières (tarifaires et non-tarifaires³⁵) au commerce³⁶ et à l'investissement,
- suppression des contrôles sur les prix (par exemple sur le gaz, le coton, l'eau, les transports, l'électricité, les télécommunications, etc.),
- facturation des services de santé et d'eau (excluant ainsi les plus démunis)³⁷,
- privatisation des entreprises et des industries nationales (qui représentent parfois une source de revenu essentielle pour les Etats),
- Politiques fiscales restrictives
- Bonne gouvernance (réforme et réduction de la fonction publique, mesures de lutte contre la corruption, décentralisation)³⁸.

Cette uniformité est trop troublante pour ne pas penser que les politiques sont en réalité dictées depuis Washington. Si ce n'est pas le cas, ce sont alors les gouvernements qui, prisonniers de l'acceptation de leur DSRP par le Conseil d'administration des IFI, anticipent ce que ces dernières attendent d'eux. Cette acceptation fonctionne, *de facto*, comme un droit de veto des IFI, ce qui constitue une ingérence intolérable dans un domaine central des politiques publiques, au mépris de la souveraineté des Etats. Qui plus est, elle incite les gouvernements à répondre de leurs politiques vis-à-vis des IFI plutôt que vis-à-vis de leurs citoyens, ce qui entre en pleine contradiction avec les objectifs proclamés par Washington d'appropriation et de responsabilité politique de l'Etat envers sa population.

Conclusion : Brisons la chaîne de la dette !

³³ Expression de Béatrice Hibou in « Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne – Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire ». *Les Etudes du CERI*, n° 39, mars 1998.

³⁴ Stewart & Wang (2003), p. 19.

³⁵ Derrière ce vocabulaire technique se cachent des réalités tangibles : ainsi, on peut considérer l'embargo par la France sur le bœuf britannique pour raisons sanitaires, après la crise de la vache folle, comme une barrière non-tarifaire ; de même, le fait pour le Chili d'imposer à un investisseur étranger qui s'y installe de recruter un certain pourcentage de main d'œuvre locale pourra être condamné comme représentant une barrière à l'investissement.

³⁶ Il faut noter que dans de nombreux DSRP, la question du commerce est même évitée, car trop « politique ». Voir Ladd (2003) *Too Hot to handle, the absence of trade policy from PRSPs*.

³⁷ Selon *World Development Movement*, quinze des 27 Etats ayant atteint le point de décision sont directement concernés par des mesures de privatisation des services de base. Etude citée dans Jubilee Research (2003) *Real Progress Report on HIPC*, p. 17.

³⁸ Stewart & Wang (2003), p. 19

La chaîne de la dette n'est toujours pas rompue. Au lieu de libérer les moyens financiers suffisants au développement et les pays pauvres de la tutelle des pays riches, l'initiative PPTE n'a fait qu'y rajouter quelques maillons. Cet échec peut trouver au moins trois types d'explications, sans doute plus complémentaires qu'alternatives :

1. Problèmes de calendrier

La très grande majorité des pays actuellement « bloqués » entre le point de décision et le point d'achèvement a connu ou continue de connaître de fréquentes interruptions dans l'application des programmes conclus avec le FMI. Ces interruptions qui, dans certains cas, peuvent durer plus de deux ans, repoussent systématiquement les perspectives d'allègement de dette pour les PPTE et entraînent une suspension des allègements intérimaires obtenus sur le service de la dette. En juillet 2003, 7 des 19 pays en période intérimaire (Cameroun³⁹, Ghana, Guinée-Bissau, Madagascar, Sao Tome et Principe, Sierra Leone, Tchad) devaient encore finaliser leur DSRP et ne pouvaient, de ce fait, bénéficier de l'annulation d'une partie du stock de la dette. Or, il existe une contradiction fondamentale entre l'urgence d'une annulation immédiate de la dette des pays pauvres et les exigences d'un véritable processus participatif, qui implique des délais de l'ordre de cinq ans, selon les exemples de l'Ouganda ou de la Guyana. Les gouvernements « bénéficiaires », qui ont un besoin urgent des ressources financières dégagées par l'IPPTE, sont donc incités à produire un DSRP admissible par les institutions financières plutôt que par leurs propres concitoyens. Ils se résignent donc à appliquer à la lettre les réformes préconisées par la Banque mondiale et le FMI – quand ils ne les anticipent pas. Les DSRP intermédiaires ne parviennent pas à résoudre cette tension.

- ⇒ Nous demandons donc, à nouveau, le **découplage des annulations de dette de l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté** et les inégalités adaptées à chaque pays.

2. L'enfer pavé de bonnes intentions

Pour les IFI, les politiques sociales d'une part et les politiques économiques et financières, de l'autre, semblent représenter deux problèmes distincts. En matière de pauvreté, la parole est éventuellement donnée aux pauvres ; en matière de politiques économiques, la parole est aux économistes du FMI et de la Banque mondiale. Ces institutions sont tellement sûres de ce qui est bon pour les pays pauvres que malgré leur volonté affichée de promouvoir une appropriation nationale, elles se réservent encore le droit d'accepter ou de rejeter en bloc le DSRP d'un pays⁴⁰. Or, leur confiance est absolue en la croissance dopée par le commerce et les investissements et en ses vertus pour le développement, tant au Nord qu'au Sud. La plupart en bénéficieront tôt ou tard, croit-on. Pour les « malheureux » qui n'en auraient pas bénéficié, on met en place, tant bien que mal, des filets de sécurité. Et le « développement » est rebaptisé « réduction de la pauvreté ». Ce ne sont d'ailleurs que les plus pauvres des pauvres qui sont visés par les « filets de sécurité » mis en place, tandis que la majorité des pauvres, qui ne sont pas suffisamment pauvres, sont censés bénéficier des fruits des réformes en cours. Or, on sait aujourd'hui que ce sont précisément ces réformes qui accélèrent l'exclusion et la vulnérabilité des populations.

- ⇒ Dans le cadre des DSRP, le rôle des institutions financières internationales doit être de **mettre en avant la pluralité des options de politiques économiques, d'évaluer leur impact social** pour qu'elles soient soumises au **débat public**, ainsi que tous les documents relatifs au DSRP. Dans un souci de transparence et

³⁹ Le Cameroun a finalisé son DSRP en août 2003.

⁴⁰ Site Internet du FMI : « *En fin de compte il reviendra aux Conseils (de la Banque mondiale et du FMI) de décider si une stratégie de lutte contre la pauvreté est appropriée ou non (...)* »

de démocratie, l'implication du parlement et des organisations de la société civile dans ce débat doit être un critère clé d'approbation du DSRP.

- ⇒ Les politiques mises en œuvre par les IFI doivent faire l'objet d'une évaluation indépendante. Les analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (PSIA) des différentes options politiques doivent être multipliées⁴¹ (seules des études pilotes ont eu lieu jusqu'à présent). **Seules doivent être maintenues les conditionnalités dont l'impact positif en termes de développement humain est démontré.**
- ⇒ Le **recrutement des IFI** doit se faire de façon beaucoup **plus équilibré** en termes de genre, d'origines géographiques, mais aussi en termes de parcours universitaire (90 % proviennent de facultés d'économie aux Etats-Unis, au Canada ou en Angleterre), pour rompre avec le caractère stéréotypé, voire dogmatique, de leur pensée économique.

3. Le cynisme des créanciers

La forme et le discours évoluent (lutte contre la pauvreté, participation de la société civile), tandis que le fond reste le même (ou presque). L'Initiative PPTE peut donc apparaître comme un instrument qu'utilisent les institutions financières internationales pour renforcer l'application des réformes d'ajustement structurel dans les pays surendettés – une façon de mieux faire « passer la pilule », en somme. C'est d'ailleurs la thèse de la CNUCED⁴², selon laquelle ces consultations ont « *d'avantage pour objectif d'obtenir l'adhésion de la population et du pouvoir politique aux politiques traditionnelles d'ajustement et de stabilisation que d'accorder une plus grande autonomie aux pays bénéficiaires dans la conception de leurs politiques de stabilisation et de leurs stratégies de développement* ». La définition que donne la Banque mondiale de l'appropriation des politiques par les pays tend à le confirmer : « *le processus et le contenu [des DSRP] doivent être élaborés au niveau national pour être adaptés aux circonstances et aux capacités locales ; ils doivent être utiles au pays, pas seulement aux bailleurs extérieurs* »⁴³.

- ⇒ Tant que les IFI seront statutairement dominées par les pays riches, pèsera toujours le soupçon, avéré ou non, qu'elles défendent les intérêts de ces derniers. Tant que la clé du verrou de la chaîne de la dette sera aux mains des créanciers, les bonnes intentions d'appropriation des stratégies de développement par les populations risquent de rester vaines et les débiteurs, asservis. Il est donc urgent de **démocratiser la gouvernance économique mondiale**. Soixante ans après leur création à Bretton Woods (en 1944), il est temps que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale cessent de fonctionner en clubs de nantis. Voulons-nous vraiment faire purger aux pays pauvres une peine injuste à perpétuité ? Dans le cas contraire, brisons la chaîne de la dette !

⁴¹ Voir CAFOD *et al.* (avril 2003) *Where is the impact? There should be no more delay in delivering Poverty and Social Impact Analysis for World Bank and IMF-supported policy reforms in developing countries*, Joint NGO Briefing Paper; Gomes & Lawson (mai 2003) *Pro-poor Macroeconomic Policies Require Poverty and Social Impact Analysis*, epep Discussion draft.

⁴² CNUCED (2002) *Le développement économique en Afrique. De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau ?*

⁴³ J. Klugman (2003) *Poverty Reduction Strategy Papers: Objectives, process and experience to date*, World Bank, Washington DC. Souligné et traduit par la Plate-forme Dette et Développement.

Références :

Banque mondiale (2001) *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*, Washington.

CAFOD, Christian Aid, Eurodad, Oxfam International, Bretton Woods Project, Save the Children, World Vision & WaterAid (avril 2003) *Where is the impact? There should be no more delay in delivering Poverty and Social Impact Analysis for World Bank and IMF-supported policy reforms in developing countries*, Joint NGO Briefing Paper.

CIDSE-CI (août 2003) *Input to the IEO / OED Evaluation of Poverty Reduction Strategy Papers*, Bruxelles.

Cling Jean-Pierre, Mireille Razafindrakoto & François Roubaud (sous la direction de) (2002) *Les Nouvelles Stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Economica, Paris.

CNUCED (2002) *Le développement économique en Afrique. De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau ?*

FMI / Banque mondiale (septembre 2003), *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative : Status of implementation*, Washington.

Gomes Rafael & Max Lawson (mai 2003) *Pro-poor Macroeconomic Policies Require Poverty and Social Impact Analysis*, epep Discussion draft, Bruxelles.

Hibou Béatrice (1998) « Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne – Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire ». *Les Etudes du CERI*, n° 39, Paris.

Jubilee Research (septembre 2003) *Real Progress Report on HIPC*, New Economics Foundation, London.

Klugman J. (2003) *Poverty Reduction Strategy Papers: Objectives, process and experience to date*, World Bank, Washington DC.

Ladd Paul (2003) *Too Hot to handle, the absence of trade policy from PRSPs*, Christian Aid briefing, London.

Ministère de l'économie et des Finances (octobre 2003) *Activités du FMI et de la Banque mondiale juillet 2002 / juin 2003*, Paris.

Ministère des Affaires étrangères (2002) *L'Echo des CSLP* N°5, octobre à décembre.

Ministère des Affaires étrangères (2003) *L'Echo des CSLP* N°7, octobre à décembre.

Narayan et al. (2000) *Voices of the Poor: Can anyone hear us?* Oxford University Press, Oxford.

OED (2003) *Debt Relief for the Poorest – an OED Review of the HIPC Initiative*, Washington DC, Banque Mondiale.

Plate-forme Dette & Développement (2002) *Rapport 2001-2002 : la Dette des pays du Sud et le financement du développement*, Paris.

Stewart Frances & Michael Wang (mai 2003) "Do PRSPs empower poor countries and disempower the World Bank, or is it the other way round?", Queen Elizabeth House, University of Oxford, Working Paper Number 108.